# Premières Informations

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES Département de l'Emploi

Numéro 321 - 12 mars 1993

## LE TRAVAIL TEMPORAIRE AU COURS DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES DE 1992

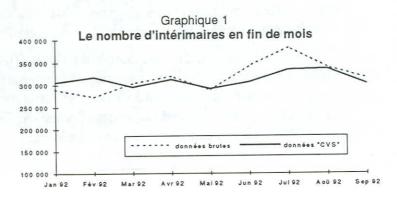
D'APRÈS L'EXPLOITATION MENSUELLE DES RELEVÉS DE CONTRATS

Les relevés des contrats de travail temporaire que doivent fournir chaque mois les agences d'intérim à l'administration sont exploités depuis 1974 à des fins statistiques. Ce relevé a été modifié en janvier 1992, avec pour conséquence une rupture dans les statistiques. L'analyse des évolutions récentes de l'activité intérimaire est donc plus difficile. Cependant, les comptages effectués par les directions départementales du travail et de l'emploi sur les trois premiers trimestres de 1992 permettent de mettre en évidence une stagnation de l'activité contractuelle et une baisse sensible du nombre des établissements de travail temporaire. Le nombre d'intérimaires mis à disposition par agence est donc en moyenne croissant en 1992.

### Morosité de l'activité intérimaire de janvier à septembre 1992.

4.600.000 contrats de travail temporaire ont été conclus au cours des trois premiers trimestres de 1992, avec un minimum de 431.000 contrats en février et un maximum de 577.000 en juin (tableau 1). Ils correspondent à un effectif moyen d'intérimaires en fin de mois légèrement supérieur à 315.000 (voir sur ces notions nouvelles l'encadré ci-après).

Ces deux indicateurs d'activité sont soumis à trop d'effets saisonniers pour rendre directement compte de la conjoncture de 1992. Si on leur applique les coefficients de désaisonnalisation obtenus à partir des résultats de la période 1982 - 1991, la tendance de janvier à septembre apparaît stationnaire (graphique 1).



Ainsi, malgré une conjoncture de l'emploi médiocre - notamment dans le bâtiment et l'industrie manufacturière, les principaux secteurs utilisateurs d'intérim, pour lesquels sont annoncés des reculs de l'emploi de l'ordre de 2 % au cours des trois premiers trimestres de 1992 - l'activité du travail temporaire se maintient, tout comme se stabilise le nombre d'établissements utilisateurs de main d'oeuvre intérimaire.

#### Des indicateurs d'activité nouveaux

La modification en juillet 1990 de la législation sur les emplois précaires a entraîné une refonte des relevés mensuels de contrats de travail temporaire remplis par les agences d'intérim, avec pour conséquence une réforme de l'exploitation statistique de ces relevés.

Le Service des Études et de la Statistique a produit depuis juillet 1974 une statistique mensuelle présentant les principaux indicateurs conjoncturels de l'activité intérimaire par département. Les indicateurs utilisés jusque fin 1991 étaient les contrats conclus, ainsi que les salariés et les établissements utilisateurs concernés par ces contrats. Cette statistique mensuelle existe toujours en 1992 mais les concepts mesures sont sensiblement différents.

- la notion de **contrats conclus** a été modifiée ; contrairement à la pratique antérieure, une prolongation n'est plus considérée comme un nouveau contrat. A activité égale, le nombre de contrats déclarés selon la définition de 1992 est donc inférieur à celui qu'il aurait été selon la définition antérieure (en 1991, 15 à 20% des contrats étaient des prolongations). Cette nouvelle notion présente l'intérêt de rejoindre le concept juridique de contrat, mais certains regains d'activité (saisonniers ou non) sont moins immédiatement lisibles puisque les prolongations n'apparaissent plus ;

- le nombre de **contrats en cours en fin de mois** est un nouvel indicateur permettant de suivre l'évolution de l'activité intérimaire. C'est un effectif d'intérimaires à un instant donné;

- le nombre d'établissements utilisateurs est différent de celui comptabilisé précédemment. Il s'agit maintenant des établissements utilisateurs de contrats en cours ou ayant pris fin au cours du mois et non plus celui des établissements utilisateurs de contrats conclus dans le mois. De fait, cette modification entraîne à activité égale un accroissement du nombre d'établissements dénombrés : aux établissements ayant signé des contrats de travail temporaire au cours du mois s'ajoutent ceux qui continuent d'utiliser les services d'intérimaires dont le contrat a été conclu antérieurement au mois courant.

Les données issues des relevés de contrats de travail temporaire produites en 1992 sont ainsi sans possibilité immédiate de jonction avec les résultats de 1991. Les résultats des trois premiers trimestres de 1992 sont donc publiés sans référence aux périodes antérieures. Sur la base des indicateurs précédents, une publication régulière permettra à l'avenir de suivre les évolutions conjoncturelles de l'activité intérimaire.

Tableau 1 L'activité intérimaire au cours des trois premiers trimestres de 1992

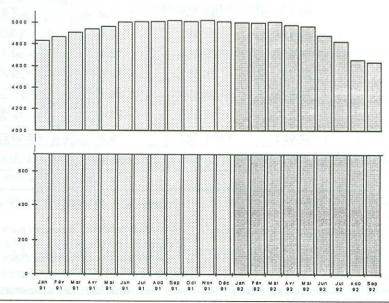
EN LY METCANT LA	Contrats conclus		Nombre d'intérimaires		Établissements utilisateurs	
Je den a de Nome dell	Niveau	Évolution mensuelle (*)	Niveau	Évolution mensuelle (*)	Niveau	Évolution mensuelle (*)
Janvier	491 671	(-)	289 510	(-)	130 132	(-)
Février	431 362	-12,3	272 892	-5,7	128 764	-1,1
Mars	531 022	23,1	302 905	11,0	136 109	5,7
Avril	486 665	-8,4	319 242	5,4	140 550	3,3
Mai	467 853	-3,9	287 567	-9,9	135 990	-3,2
Juin	577 204	23,4	341 948	18,9	142 982	5,1
Juillet	560 996	-2,8	382 203	11,8	157 423	10,1
Août	557 094	-0,7	339 240	-11,2	148 403	-5,7
Septembre	522 438	-6,2	314 221	-7,4	136 336	-8,1

#### Le nombre d'agences en activité baisse sensiblement mais l'activité moyenne par agence progresse.

Le nombre d'agences en activité, en augmentation constante jusqu'à la mi-91, a commencé à plafonner au deuxième semestre de 1991. Une diminution sensible du nombre d'agences s'amorce à partir du deuxième trimestre de 1992 : elles passent de 5.000 en mars à moins de 4.650 en septembre, soit une réduction de 7 % en deux trimestres (graphique 2). La baisse est très marquée au troisième trimestre, avec une chute particulièrement forte en août - 168 fermetures nettes d'agences - en liaison notamment avec la cessation d'activité de la cinquième entreprise française de travail temporaire. Cette diminution du nombre d'agences en activité touche toutes les régions, à l'exception de la Picardie.

D'une façon générale, la conjoncture conduit certaines entreprises d'intérim à réduire leur nombre d'agences et d'autres à cesser leur activité. Cette concentration d'une activité stabilisée dans un nombre réduit d'agences a provoqué une croissance de l'ordre de 6 % de l'activité moyenne par agence au cours des trois premiers trimestres de 1992.

Graphique 2 Les agences de travail temporaire en 1991 et 1992



#### Une baisse de l'activité dans les grandes régions.

L'évolution du nombre de contrats conclus est globalement moins favorable dans les grandes régions que dans les autres (tableau 2). Ainsi lle de France et Rhône-Alpes sont les deux seules régions où le nombre de contrats conclus est plus faible au deuxième qu'au premier trimestre (respectivement - 3 % et - 1 %, alors qu'il augmente en moyenne de plus de 10 % dans les autres régions) ; au troisième trimestre, le nombre de contrats a diminué dans les seules régions lle de France et Provence-Côte d'Azur. D'une façon générale, seul le Nord-Pas de Calais connaît une progression parmi les principales grandes régions utilisatrices d'intérim.

Cette évolution moins favorable dans les grandes régions est en fait le prolongement d'une tendance déjà observée les années précédentes : dès 1990, la progression du nombre de contrats conclus se ralentit de façon plus nette en lle de France et Rhone-Alpes que dans la plupart des autres régions. Ainsi, de 1989 à 1991, le nombre de contrats conclus a progressé de 2 % en lle de France et Rhône-Alpes contre 17 % en moyenne dans les autres régions.

Au-delà des particularités régionales, cette tendance peut s'expliquer à la fois par un aspect concurrentiel plus marqué dans les grandes régions, et par la poursuite du développement de l'offre d'intérim dans les autres régions, avec l'implantation de nouvelles agences, qui a contribué à maintenir une tendance plus positive.

Tableau 2
Les contrats conclus au cours des trois premiers trimestres de 1992

	1er trimestre	2ème trimestre		3ème trimestre	
cerius n	Nombre	Nombre	Évolution (*)	Nombre	Évolution (*)
lle de France	417 911	406 608	-2,7	403 847	-0,7
Rhône-Alpes	165 109	163 675	-0,9	173 369	5,9
Nord-Pas de Calais	103 482	107 333	3,7	123 744	15,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	95 482	103 130	8,0	103 065	-0,1
Haute Normandie	76 934	78 335	1,8	92 175	17,7
Pays de la Loire	69 853	79 898	14,4	83 699	4,8
Alsace	57 060	57 939	1,5	62 729	8,3
Centre	56 363	63 506	12,7	71 037	11,9
Aquitaine	49 602	54 341	9,6	62 553	15,1
Bretagne	46 916	56 601	20,6	57 828	2,2
Lorraine	44 649	49 754	11,4	59 595	19,8
Picardie	42 893	47 933	11,8	52 854	10,3
Languedoc-Roussillon	32 302	35 188	8,9	37 924	7,8
Bourgogne	31 434	36 273	15,4	42 463	17,1
Midi-Pyrénées	31 009	36 846	18,8	41 667	13,1
Basse Normandie	30 110	34 283	13,9	37 099	8,2
Champagne-Ardennes	27 832	31 882	14,6	36 535	14,6
Poitou-Charentes	24 889	29 556	18,8	30 433	3,0
Franche-Comté	22 291	25 552	14,6	29 589	15,8
Auvergne	18 529	21 556	16,3	25 202	16,9
Limousin	9 210	11 365	23,4	12 939	13,8
France entière	1 454 055	1 531 722	5,3	1 640 528	7,1

(\*) Évolution des données brutes en pourcentage par rapport au trimestre précédent.

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X

Directeur de la Publication : N...

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS. **Téléphone**: 16 (1) 40 56 51 62 – Fax: 16 (1) 40 56 56 38.

#### TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT:

Premières Informations (50 numéros par an)

500 F

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL. Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.

#### **AVERTISSEMENT**

Deux "Premières Informations" sont diffusées simultanément sur le travail temporaire. Les résultats proviennent dans les deux cas de l'exploitation des "relevés de contrats de travail temporaire", que la loi fait obligation aux agences d'intérim d'adresser aux Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le premier document dresse le bilan du travail temporaire en 1991. Ces résultats sont les derniers d'une série initiée en 1974. A partir de 1992, les relevés de contrats de travail temporaire sont en effet sensiblement modifiés; leur forme est différente et les concepts utilisés sont nouveaux.

Le second document présente les résultats des trois premiers trimestres de 1992 et décrit dans un encadré les modifications intervenues dans la définition des indicateurs d'activité. Elles interdisent actuellement toute comparaison simple avec les résultats de 1991 et des années précédentes.